# Appel à candidature d'entreprises pour l'entretien des espaces verts et la propreté des espaces publics de la Commune de Reux 2027

## 1. Objet de la consultation

La commune de Reux souhaite confier à un prestataire l'entretien de ses espaces verts et de ses espaces publics pour l'année 2027.
La mission comprend les travaux paysagers, mais également des prestations régulières de propreté et de service à la population : entretien des cheminements et des accès, gestion des poubelles publiques, nettoyage des voiries communales notamment après des intempéries et signalement des problèmes constatés.
Les candidats devront chiffrer **chaque prestation demandée séparément et en respectant l'arborescence ci-dessous** afin de permettre à la commune de comparer facilement les offres.

## 2. Prestations demandées

### 2.1. Tonte des espaces verts

- Tonte avec finition et évacuation des déchets, **tous les quinze jours***.
- Sites concernés :
    - Mairie et son jardin,
    - Panorama, cimetière et parking ;
    - Petit parc du chemin de la Rochelle ;
    - Route de Beaumont ;
    - Calvaire ;
    - Résidence du Lieu Guerrier ;
    - Résidence du Presbytère.

### 2.2. Taille, désherbage et ramassage des feuilles

- Taille des haies **deux fois par an** ;
- Désherbage des allées et des massifs ;
- Ramassage des feuilles.

Sites concernés : cimetière, mairie et son jardin, panorama, calvaire, petit parc chemin de la Rochelle, lieu Guerrier dont la station d'épuration, et la résidence du Presbytère.

**2.3. Nettoyage avant les événements communaux**
Le prestataire assurera un nettoyage adapté avant les événements suivants :

- **Triathlon : du 18 au 20 juin 2027** ;
- **Fête de la Saint-Roch : dimanche 22 août 2027** ;
- **Fête du 1er novembre au cimetière**.

Les candidats préciseront les interventions prévues pour chacun de ces événements.

**2.4. Entretien des accès à la mairie**

- Nettoyage des accès à la mairie **chaque semaine**, de préférence le jeudi ;
- Ramassage des feuilles mortes et autres déchets, avec une attention particulière en automne ;
- Évacuation des déchets collectés et maintien des accès propres et praticables.

**2.5. Entretien des escaliers, accès et trottoirs**

- Vérification de leur état de propreté **toutes les deux semaines** ;
- Nettoyage des escaliers du cimetière, des abords et accès de l'église, ainsi que des trottoirs et places de stationnement proches de la mairie ;
- Démoussage des escaliers et accès concernés **deux fois par an** ;
- Épandage de sel dans la cour de la mairie et le virage devant la mairie en cas de verglas ;
- Signalement à la mairie de toute dégradation ou situation pouvant présenter un risque pour les usagers.

**2.6. Arrêts de bus et sente de l'Église**

- **Tous les trois mois ;**
- Nettoyage et désherbage des pourtours et des accès aux arrêts de bus situés sur la D675 ;
- Nettoyage et désherbage de la sente de l'Église menant à la résidence du Presbytère ;
- Maintien de ces cheminements propres et praticables.

**2.7. Débroussaillage des intersections de la D675 et autres croisements dangereux**

- Débroussaillage **deux fois par an** ;
- Dégagement des abords des panneaux de signalisation, des candélabres et du virage de la route de l'Église.

**2.8. Voies communales et ramassage des déchets**

- Vérification des voies communales **deux fois par mois** ;
- Ramassage des branches et déchets dans le cadre de l'entretien courant ;
- Après des coups de vent ou des intempéries, contrôle des voies et cheminements concernés, ramassage des feuilles, branches et menus déchets végétaux, afin de préserver la propreté et l'accessibilité des espaces publics.

Chemins concernés :

- Route de l'Église ;

- Route du Cornica ;
- Route du Lieu Train ;
- Chemin de la Ruette aux Ladres ;
- Chemin de la Rochelle ;
- Chemin de la Fontaine.

*Les interventions exceptionnelles nécessitant des moyens particuliers, notamment après une tempête, devront être identifiées et chiffrées distinctement.*

**2.9. Poubelles publiques**

- Contrôle et vidage des poubelles du parking, de la mairie et du cimetière **deux fois par semaine** ;
- Ramassage des déchets présents à proximité immédiate des poubelles ;
- Nettoyage des bacs poubelle tous les 3 mois ;
- Signalement à la mairie des poubelles dégradées ou nécessitant une intervention ;
- Surveillance et ramassage en cas de décharge sauvage.

**2.10. Caniveaux et grilles d'évacuation**

- **Tous les trois mois ;**
- Nettoyage régulier des caniveaux, avec évacuation des déchets ;
- Débouchage des grilles d'évacuation ;
- Nettoyage des caniveaux en béton de la route de l'Église.

**2.11. Panneaux de signalisation**

- Nettoyage des panneaux de signalisation **une fois par an,** au printemps ;
- Redressement si nécessaire, dans les limites des interventions possibles sans travaux spécialisés ;
- Signalement à la mairie des panneaux endommagés ou nécessitant une réparation.

**2.12. Traitements des espaces communaux**

- Traitements de la commune, de la mairie, du cimetière et des autres sites concernés **deux fois par an**.
- Lieux : escaliers du cimetière, abords de la mairie et église (trottoirs), résidences du presbytère et Lieu Guerrier, petit parc de la Rochelle ;
- Les candidats devront préciser la nature des traitements proposés et les conditions de réalisation.

## 3. Exigences générales

Le prestataire devra assurer un entretien régulier et suivi des espaces concernés pendant toute la durée du contrat. Il devra notamment :

- *Adapter les interventions à la saison et à l'état des espaces ;
- Maintenir les espaces publics propres, accessibles et en bon état d'usage ;
- Respecter les fréquences indiquées dans son offre ;
- Signaler rapidement à la mairie tout obstacle, dégradation, dépôt ou situation susceptible de gêner les usagers ou de présenter un risque ;

- Préciser les prestations comprises dans l'entretien courant et celles considérées comme exceptionnelles.
- Transmettre un rapport mensuel des travaux effectués.

**4. Présentation et chiffrage des offres**

Afin de faciliter la comparaison des propositions, **chaque prestation devra faire l'objet d'un chiffrage distinct en respectant le plan ci-dessus**. Les candidats présenteront leur offre sous forme de lignes séparées, en indiquant pour chacune :

- L'intitulé de la prestation ;
- Le ou les sites concernés ;
- La fréquence ou le nombre de passages ;
- La période prévisionnelle de réalisation ;
- Le prix hors taxes ;
- Le montant de la TVA ;
- Le prix toutes taxes comprises.

Les interventions exceptionnelles, notamment celles faisant suite à des intempéries importantes ou à une tempête, devront être chiffrées séparément ou faire l'objet d'un tarif spécifique clairement indiqué.

Les candidats pourront joindre un calendrier prévisionnel des interventions et toute précision utile sur les moyens mobilisés.

***Proposition à transmettre avant le 7 décembre 2026 à :***

Mairie de Reux
1429 route de l'Eglise
14130 REUX
Mail : commune.reux@orange.fr